

38 brassières contrôlées à Camaret-sur-Mer

Publié le 24 mai 2023 à 14h34



Pierre Gourmelen (à gauche) nouveau président de l'Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret (APPC) et les bénévoles de l'association camarétoise ont contrôlé 38 brassières au local du quai Kleber, samedi 20 mai 2023.

L'Amicale des pêcheurs plaisanciers de Camaret-sur-Mer (APPC) a proposé ans un contrôle des brassières, samedi 20 mai 2023. Cette proposition annuelle est rééditée depuis plusieurs années. « L'Amicale de Camaret est actuellement la seule à effectuer ce type de contrôles. Nous attirons aussi l'attention des propriétaires pour qu'ils gardent dans leur bateau un matériel en bon état », alerte Pierre Gourmelen, _successeur de Michel Le Guen à la présidence de l'association camarétoise, forte de 90 adhérents.

Contrôle du matériel de sécurité samedi 27 mai

Samedi, au local du 17, quai Kléber, Olivier Nosetti, Daniel Delamotte et Gilles Pouliquen, membres de la commission sécurité ont accueillis les membres de l'association venus déposer leur vêtement à flottabilité intégré (VFI). 38 brassières de sauvetages auto gonflables ont été contrôlées parmi lesquelles trois ont été déclassées. « Nous avons vérifié la validité de la cartouche à air comprimé ainsi que celle du percuteur qui assurent la flottabilité de la brassière. La poche à air est gonflée et suspendue pendant plus d'une heure pour s'assurer de l'étanchéité de celle-ci », explique Olivier Nosetti.

Le 27 mai, de 9 h à 12 h, un contrôle du matériel de sécurité des bateaux se fera dans les trois ports de la commune.